

POUR SOUTENIR L'ANALYSE LAÏQUE : QUELLE POLITIQUE ?

Texte émanant de l'APUI
mai 2000

C'est la plainte pénale dont Théodore Reik est l'objet pour exercice illégal de la médecine qui décide Freud à écrire *la question de l'analyse profane* (1926). Dans la législation autrichienne de l'époque, une loi à caractère préventif a pour effet de rendre illicite l'exercice de la psychanalyse par des "profanes". Le dialogue de Freud avec "un interlocuteur impartial" (sans doute le Pr. J. Tandler, rapporteur au conseil municipal de Vienne pour la santé), c'est-à-dire avec l'État a donc pour objet de faire reconnaître la psychanalyse en tant que profession non subordonnée et d'obtenir une modification de la loi.

Affirmer la *Laienanalyse* implique un questionnement sur la façon de la soutenir. « La pratique de la psychanalyse, se demande Freud, est-elle un objet qui doit être soumis à l'intervention des pouvoirs publics, ou est-il plus indiqué de l'abandonner à son développement naturel ? ». Réponse : « Je ne songe pas à faire des propositions supposant qu'on ait décidé s'il vaut mieux en matière de psychanalyse une réglementation ou le laisser faire... mais, il est prématuré d'intervenir maintenant [...] par des prescriptions légales ». Pourtant, si l'on se décide, dit-il, pour une réglementation, « **il faut fixer les conditions selon lesquelles l'exercice de la pratique analytique sera permis à tous ceux qui le voudront**, instaurer une quelconque autorité auprès de laquelle on puisse s'informer de ce qu'est l'analyse et de ce qu'il est permis d'exiger pour se préparer à l'exercer et promouvoir les possibilités de l'enseignement en matière d'analyse. Ainsi donc, conclut-il, ou bien laisser tout tel quel, ou bien mettre de l'ordre et de la clarté... ».

Ce texte de Freud nous semble bienvenu pour introduire une réflexion actuelle sur ces mêmes questions. Nous souhaitons par là contribuer à la définition d'une politique pour la psychanalyse en notre temps. Mais, définir et mettre en œuvre une politique suppose des échanges réguliers avec des analystes de tous horizons. Aussi proposons-nous, pour conclure, une large concertation entre psychanalystes sur ce sujet et à cette fin.

A - Soutenir publiquement le caractère "laïc" de la psychanalyse : un souci permanent des psychanalystes.